

Nom de famille et prénom de(s) l'enfant(s) :

.....

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

Information concernant la facturation pour les repas pris à la cantine et le service de garderie périscolaire.

Vous recevrez votre première facture en octobre 2025 pour les repas et la garderie du mois de septembre 2025.

Vous avez 4 formules au choix pour régler votre facture

- **Par carte bancaire ou par prélèvement une seule fois** à tout moment par TIPI en vous connectant au site www.tipi.budget.gouv.fr et au moyen des codes figurant sur votre facture,
- **Par chèque bancaire** libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer au centre de traitement,
- **Par prélèvement automatique** qui fera l'objet d'un contrat avec la commune (joindre un RIB ou un RIP),
- **En numéraire** auprès d'un point de paiement de proximité.

Cochez le choix retenu.

Ce document est à joindre au dossier d'inscription.

Le Maire